



**TAXE D'APPRENTISSAGE 2021**

## LE MOT DU DOYEN

“ La Faculté de droit de Grenoble entretient des liens étroits avec les entreprises et les professions intéressées par les formations juridiques. Masters professionnels, formation continue, stages, organisation de séminaires d'actualité : la Faculté de droit accompagne les étudiants et les salariés dans leur démarche de formation et de valorisation de leur parcours professionnel (VAE, VAPP).

Grâce à votre contribution qui lui procure une autonomie financière indispensable à son développement, la Faculté de droit peut améliorer la formation de vos futurs collaborateurs, renforcer la professionnalisation de ses étudiants (création d'ateliers dédiés aux techniques de recrutement, organisation de rencontres entre étudiants et professionnels), construire des projets pédagogiques innovants, et poursuivre le développement de ses partenariats. ”

Jean-Christophe VIDELIN, Doyen de la Faculté de droit de Grenoble

## EN 2020 NOS RÉALISATIONS GRÂCE À LA TAXE D'APPRENTISSAGE



Forum des métiers du droit 2020

La Faculté de droit de Grenoble met tout en œuvre pour donner à ses étudiants les meilleures conditions pour réussir.

Grâce au soutien des entreprises, nous avons pu mettre en place tout au long de l'année des projets en lien avec la professionnalisation. Des rencontres avec des professionnels du droit jusqu'au financement de nouveaux matériels pédagogiques, les étudiants de la Faculté de droit ont ainsi pu expérimenter de nouvelles méthodes d'enseignement et participer à de nombreux événements favorisant leur insertion professionnelle.

## CHIFFRES CLÉS



**4000** étudiants et plus de **30** diplômes délivrés (licences, masters et diplômes d'université)



**200** professionnels intervenant dans la formation des étudiants



**75** étudiants en mobilité internationale sortante, soit **30%** de l'effectif des masters 1



**900** étudiants en enseignement à distance, de la capacité au master

**80** enseignants-chercheurs et **35** personnels administratifs



**50** conventions internationales avec les universités étrangères



**800** stages réalisés chaque année



## PROJETS À VENIR

Grâce à votre contribution, la Faculté de droit de Grenoble poursuit ses engagements en mettant en place de nouveaux projets :

- Développement de la professionnalisation en master
- Renforcement des partenariats avec les entreprises
- Mise en place d'un réseau alumni

# VERSEMENT DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

## Qui est concerné ?

Toute entreprise soumise à l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés : entreprise individuelle ou société, entreprise commerciale, industrielle ou artisanale, entrepreneur individuel, association, coopérative agricole ou groupement d'intérêt.

## Comment verser la taxe d'apprentissage ?

Il suffit de déterminer le montant souhaité et de le verser directement à la **Faculté de droit de Grenoble**. Pour cela, rendez-vous sur le site **taxe-apprentissage.univ-grenoble-alpes.fr**

## Quand verser la taxe ?

Avant le 31 mai 2021.



## NOS COORDONNÉES :

Faculté de droit de Grenoble  
Service de la professionnalisation  
CS 40 700  
38 058 Grenoble cedex 9

Téléphone : 04 76 82 56 58

Fax : 04 73 82 56 69

Courriel : [droit-professionnalisation@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:droit-professionnalisation@univ-grenoble-alpes.fr)

Site internet : [droit.univ-grenoble-alpes.fr](http://droit.univ-grenoble-alpes.fr)

N° SIRET : 13002608100013

N° UAI : 0381987D (pour le site de Grenoble) / 0261365T (pour le site de Valence)